

Guide pour la création d'un district OJOI

Optimiste Junior Octogone International

Table des matières

QU'EST-CE QU'UN DISTRICT OJOI?	3
COMMENT FONCTIONNE UN DISTRICT OJOI.....	4
PROCÉDURES À SUIVRE POUR LA CRÉATION D'UN DISTRICT OJOI	6
FORMATION D'UN COMITÉ POUR PRÉPARER LE CONGRÈS DE FONDATION	7
LE 1^{ER} CONGRÈS DU DISTRICT OJOI.....	8
RÈGLEMENTS DU DISTRICT OPTIMISTE JUNIOR OCTOGONE INTERNATIONAL.....	11-13

Qu'est-ce qu'un district OJOI?

Optimiste Junior Octogone International (OJOI) a été créé pour permettre aux jeunes d'effectuer des travaux communautaires. OJOI est devenu un organisme international en 1989. Depuis ce temps, OJOI a augmenté son effectif à 17 600 membres dans 690 clubs aux États-Unis, au Canada, aux Antilles et en France. OJOI englobe tous les clubs Jeunesse parrainés par des clubs Optimistes (O.I.) ainsi que les clubs non parrainés. Le conseil d'administration comprend une présidente ou un président, une ex-présidente ou un ex-président et quatre directrices ou directeurs. La politique de direction d'OJOI régit le conseil d'administration ainsi que les clubs OJOI.

Un district OJOI joue le même rôle qu'un district O.I. Il constitue une subdivision géographique et administrative d'OJOI. En général, un district OJOI s'en tient aux mêmes limites territoriales que le district O.I. correspondant.

Un district OJOI donne aux clubs membres l'occasion de créer des liens entre eux, d'échanger des idées, de s'entraider en périodes difficiles, de renforcer l'organisation dans son ensemble, de connaître davantage les objectifs des clubs OJOI et de faciliter la communication entre les clubs.

Un district O.I. peut également tirer parti d'un district OJOI aux fins de promouvoir son activité la plus enrichissante, les clubs OJOI.

Comment fonctionne un district OJOI

La structure d'un district OJOI est très semblable à celui d'un district O.I., mais il y a des différences précises entre O.I. et OJOI et, à cause de cela, OJOI a besoin de sa propre structure.

Tout d'abord, un district OJOI s'en tient aux mêmes limites territoriales que le district O.I. correspondant. Donc, tous les clubs OJOI affiliés font partie d'un district OJOI. Pour créer un district OJOI, il faut au moins quatre clubs OJOI.

Nous pouvons comparer la création d'un district OJOI à la construction d'un immeuble. Il faut un certain nombre de clubs pour jeter les fondations auxquelles on doit constamment ajouter de nouveaux clubs pour assurer la solidité de la construction. Il nous faut, bien sûr, des travailleuses et travailleurs, en l'occurrence, des membres du club Optimiste parrain et, avant tout, des dirigeantes et dirigeants de district Optimiste, qui sont prêts à travailler avec les clubs OJOI et à y consacrer beaucoup de leur temps.

Tout comme chaque club OJOI choisit une présidente ou un président pour servir de lien entre le club OJOI et le club parrain, le district Optimiste parrain doit nommer une présidente ou un président de comité des clubs OJOI au district. La présidente ou le président a la responsabilité de travailler de concert avec les dirigeantes et dirigeants du district OJOI. Le rôle de la présidente ou du président de comité est expliqué en détail, plus loin, dans le présent guide.

La présidente ou le président de comité des clubs Jeunesse au district peut nommer des personnes responsables de différentes régions au sein du district. Nous recommandons fortement d'en nommer plusieurs. La présidente ou le président est le seul membre Optimiste à faire partie de la structure du district OJOI. Nous recommandons que la structure administrative de base comprenne une gouverneure ou un gouverneur, plusieurs lieutenantes-gouverneures et lieutenants-gouverneurs, une secrétaire-trésorière ou un secrétaire-trésorier, une gouverneure ou un gouverneur élu et une ex-gouverneure ou un ex-gouverneur. Les lieutenantes-gouverneures et lieutenants-gouverneurs devraient être élus par un groupe de deux ou trois clubs, selon l'importance de la zone. Par exemple, trois clubs de la même zone devraient élire une lieutenante-gouverneure ou un lieutenant-gouverneur. Il est recommandé qu'une zone de clubs OJOI porte le même numéro que la zone Optimiste correspondante. Si une zone ne comprend qu'un seul club, on devrait l'assimiler à une zone contiguë. Ou, une lieutenante-gouverneure ou un lieutenant-gouverneur pourrait être responsable de plusieurs zones, chacune formée d'un seul club.

La gouverneure ou le gouverneur sera élu dans le cadre du premier congrès de district OJOI. Le mandat de la gouverneure ou du gouverneur commence au début du prochain exercice financier. (Le congrès a normalement lieu en mai et l'exercice financier commence le 1^{er} octobre.)

La secrétaire-trésorière ou le secrétaire-trésorier est ou bien élu, ou bien nommé par la gouverneure ou le gouverneur. Nous recommandons que la secrétaire-trésorière ou le secrétaire-trésorier soit nommé, étant donné que la gouverneure ou le gouverneur aura à travailler en très étroite collaboration avec cette personne.

L'instance dirigeante la plus puissante du district OJOI, c'est l'assemblée générale qui se tient dans le cadre du congrès de district. Chaque club est invité à envoyer des déléguées et délégués au congrès; ceux-ci peuvent alors se prononcer sur des enjeux importants et participer aux décisions touchant la gestion du district. Tous les clubs OJOI, ainsi que le conseil d'administration du district, sont régis par les décisions de l'assemblée générale.

C'est essentiellement ainsi que fonctionne un district OJOI. Au fur et à mesure de votre lecture, vous en apprendrez davantage sur des aspects particuliers de l'organisation d'un district OJOI. Nous examinerons en détail les procédures à suivre pour la création d'un district OJOI, la façon de promouvoir un programme de marques de reconnaissance, les comités de district, et finalement, le suivi du district OJOI.

Si vous souhaitez obtenir des renseignements plus détaillés ou de l'aide, communiquez avec le Service aux clubs OJOI en composant le 1-800-500-8130.

Chaque club est invité à envoyer des déléguées et délégués au congrès; ceux-ci peuvent alors se prononcer sur des enjeux importants et participer aux décisions touchant la gestion du district.

Procédures à suivre pour la création d'un district OJOI

Autorisation du district parrain

Lorsque la gouverneure ou le gouverneur d'un district Optimiste décide de créer un district OJOI dans le but de promouvoir les clubs OJOI dans son district, il doit contacter un membre Optimiste qui aime travailler avec les jeunes, particulièrement les adolescentes et adolescents, et qui connaît bien la structure générale d'Optimist International.

La gouverneure ou le gouverneur devrait d'abord discuter de l'idée d'un district OJOI avec le membre intéressé et envisager de le nommer au poste de présidente ou président du comité des clubs Jeunesse au district. Les deux devraient ensuite se familiariser avec les mesures nécessaires à la mise sur pied d'un district OJOI. Il peut falloir quelques années entre la création du district et l'atteinte d'une certaine autonomie.

Après la nomination de la présidente ou du président du comité des clubs OJOI au district, la gouverneure ou le gouverneur devrait proposer l'idée aux membres du conseil d'administration du district. Puisque le district OJOI survivra à la présente administration de district Optimiste, l'appui de tout le district est indispensable pour assurer la prospérité du district OJOI une fois que la prochaine équipe sera en selle.

On franchira la prochaine étape à l'occasion du congrès de district. À ce moment, l'assemblée générale doit approuver le parrainage d'un district OJOI. Puisqu'il s'agit de la création d'un nouvel échelon dans l'organisation, cela suppose également un engagement financier plus important. On demandera aux clubs Optimistes de faire des contributions volontaires et aux dirigeantes et dirigeants de district OJOI d'organiser des activités de financement à l'occasion des assemblées et congrès Optimistes.

De plus, un district OJOI suppose des responsabilités. Il faut s'occuper du district OJOI et, pour cette raison, on nomme des membres Optimistes aux postes de présidente ou de président du comité des clubs Jeunesse, etc.

Une fois la création du district OJOI approuvée par l'assemblée générale, vous pouvez passer à la prochaine étape.

Formation d'un comité pour préparer le congrès de fondation

La présidente ou le président du comité des clubs OJOI doit former un comité chargé de préparer le congrès qui se tiendra en avril ou en mai. Le comité devrait comprendre la présidente ou le président du comité des clubs OJOI et plusieurs dirigeantes et dirigeants des clubs OJOI, dont une ou un pourrait potentiellement servir comme gouverneure ou gouverneur. Une conseillère ou un conseiller du club de la région hôte devrait également siéger au comité.

Une des premières tâches du comité, c'est de fixer la date du congrès. Il devrait s'étaler sur un ou deux jours. Puisque sa raison d'être est de constituer formellement le district, l'organisation du congrès représente l'objectif le plus important de la première année.

Au cours de l'année de la tenue du congrès, les membres du comité devraient participer à toutes les assemblées de district Optimistes afin de se faire une idée du rôle que joue chacune des dirigeantes et chacun des dirigeants de district et d'en apprendre le plus possible sur les activités Optimistes en général. Il faudrait, si possible, promouvoir le congrès OJOI dans le cadre des assemblées Optimistes.

Pendant l'année préparatoire, le comité devrait recenser, dans chaque zone, les membres de clubs OJOI disposés et prêts à servir, au cours de la prochaine année, comme lieutenant-gouverneure ou lieutenant-gouverneur. La lieutenant-gouverneure ou le lieutenant-gouverneur Optimiste devrait convoquer et présider une réunion des clubs OJOI de la zone au cours de laquelle ils éliraient leur lieutenant-gouverneure ou lieutenant-gouverneur. Les zones formées d'un seul club devraient être annexées à une zone adjacente. Bien que leur mandat ne commence qu'en octobre, les lieutenant-gouverneures et lieutenants-gouverneurs élus doivent assister au congrès.

Il faudrait faire parvenir une invitation écrite à toutes les lieutenant-gouverneures et à tous les lieutenants-gouverneurs élus, aux clubs OJOI et à la gouverneure ou au gouverneur du district Optimiste. Il importe que soit présent au congrès le plus grand nombre de présidentes et présidents de club, de secrétaires-trésorières et secrétaires-trésoriers, et de conseillères et conseillers de club. N'oubliez pas de présenter une candidate ou un candidat au poste de gouverneure ou gouverneur et de vous procurer, auprès du bureau international, les listes de l'effectif de tous les clubs OJOI du district, et ce, au moins un mois avant le congrès.

Le 1^{er} congrès du district OJOI

Le comité de planification du congrès doit fixer la date (samedi ou dimanche, ou les deux) et le lieu du congrès.

Puisque le congrès ne dure qu'une journée ou deux, il est préférable de trouver une école ou un terrain de camping suffisamment grand pour accueillir tous les congressistes. Il n'est pas recommandé de tenir le congrès dans un hôtel ou un restaurant puisque le coût est habituellement élevé et que l'objectif est d'inciter le plus grand nombre possible de jeunes à y participer. Le coût des repas et de l'hébergement ne devrait pas dépasser une trentaine de dollars.

Puisque le district des clubs OJOI n'existe pas encore, la gouverneure ou le gouverneur Optimiste présidera cette assemblée. Ce qui suit est un exemple d'ordre du jour incluant les points les plus importants, et une brève description de chacun.

C'est également le moment le plus important de l'histoire d'un district OJOI; l'organisation officielle. C'est la journée où les clubs décident s'ils souhaitent mettre sur pied un district chapeauté par les membres OJOI.

La gouverneure ou le gouverneur Optimiste présidera l'assemblée du début jusqu'à la tenue des élections; une fois élu, la nouvelle gouverneure ou le nouveau gouverneur OJOI prendra alors la présidence de l'assemblée.

SÉANCE PRÉLIMINAIRE EN VUE DE LA CRÉATION DU DISTRICT OJOI DE

ORDRE DU JOUR

APPEL À L'ORDRE

La gouverneure ou le gouverneur appelle l'assemblée à l'ordre.

PRÉSENTATIONS

Présentation des dirigeantes et dirigeants de district et internationaux

- La gouverneure ou le gouverneur Optimiste
- La secrétaire-trésorière ou le secrétaire-trésorier Optimiste
- La représentante ou le représentant d'OJOI
- La présidente ou le président de comité des clubs OJOI

ACCUEIL

Gouverneure ou gouverneur, présidente ou président de comité des clubs OJOI, et autres dirigeants et dirigeants

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Lecture et adoption de l'ordre du jour

- Les participantes et participants doivent adopter l'ordre du jour. Il n'est toutefois pas nécessaire de prendre des notes, car l'assemblée n'est pas régie par une constitution.

MISE EN TRAIN

RAPPORTS DES CLUBS OJOI

EXPLICATION DE CE QU'EST UN DISTRICT OJOI

Une représentante ou un représentant international explique la nature d'un district OJOI, son fonctionnement et l'organigramme d'OJOI et celui d'O.I.

MOTION POUR LA CRÉATION D'UN DISTRICT OJOI

Les clubs décident s'ils souhaitent ou non la création officielle du district. À ce stade-ci, chaque club ne détient qu'un seul vote

LES RÈGLEMENTS DU DISTRICT

La secrétaire-trésorière ou le secrétaire-trésorier Optimiste devrait remettre à chaque club un exemplaire des Règlements proposés et expliquer brièvement les questions sur lesquelles ils devront se prononcer le lendemain. On devrait également distribuer des exemplaires de la politique de direction d'OJOI.

À ce moment-ci, la présidente ou le président du comité des clubs Jeunesse, aidé de la gouverneure ou du gouverneur Optimiste, devrait lire les Règlements du district préparés à l'avance. Il est extrêmement important d'expliquer aux déléguées et délégués qu'il est maintenant temps de dire ce qu'ils ont à dire et de poser toutes les questions qu'ils pourraient avoir. Il faudrait prévoir un microphone dans la salle afin de permettre aux déléguées et délégués d'exprimer leurs opinions.

Les membres Optimistes présents doivent se rappeler qu'ils sont là en tant que conseillères et conseillers et que les membres OJOI doivent prendre leurs propres décisions.

Tout amendement et toute proposition doivent être proposés et appuyés par les clubs. Une fois les échanges terminés, il faut lire les Règlements et l'assemblée doit les adopter de façon intégrale. On considère officiellement le district comme entité après l'adoption des Règlements.

FONCTIONS DES DIRIGEANTS DE DISTRICT

La présidente ou le président du comité des clubs OJOI au district explique les fonctions et les responsabilités de chacune des dirigeantes et de chacun des dirigeants de district.

ÉLECTION DE LA GOUVERNEURE OU DU GOUVERNEUR ET AUTRES DIRIGEANTES ET DIRIGEANTS DE DISTRICT

La gouverneure ou le gouverneur Optimiste présente les candidates et candidats aux postes de gouverneur, de secrétaire-trésorier, de lieutenant-gouverneur et de gouverneur élu. On explique le processus électoral.

Il faut choisir une gouverneure ou un gouverneur parmi les candidates et candidats officiels. Il est recommandé d'avoir déjà fait comprendre à chacune des candidates et à chacun des candidats, au cours d'interviews personnelles, la lourde responsabilité de la fonction.

Pour cette élection, chaque club détient un certain nombre de votes comme il est défini dans les Règlements du district.

FONDS DE DOTATION OJOI

CONGRÈS OJOI INTERNATIONAL

DIVERS

DERNIERS COMMENTAIRES

Gouverneure ou gouverneur OJOI et présidente ou président du comité des clubs OJOI de district

CREDO DE L'OPTIMISTE ET CODE DE CONDUITE JEUNESSE

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le premier congrès du district OJOI est maintenant terminé. Le district OJOI a vu le jour officiellement. Au cours des deux premières années, le district OJOI devrait maintenir des relations très étroites avec le district Optimiste; il acquerra ensuite de plus en plus d'autonomie, tout en gardant un esprit de collaboration avec le district Optimiste.